

Relevé de décisions

Conseil de l'INSPÉ de Bretagne du 09 février 2024

Au cours de sa séance du 9 février 2024, le conseil d'INSPÉ a :

- désigné, par vote à bulletin secret, une personnalité extérieure pour compléter l'instance :

Damien MALINAS (Coordinateur de l'INSEAC, CNAM – HESAM Université)

- adopté :

- **la délibération 2024-02** portant sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2024.

(Pour : 24 – NPPV : 1)

- **la délibération 2024-03** portant sur l'adaptation, pour les élèves de l'École Normale Supérieure de Rennes, des modalités de contrôle des connaissances applicables au sein du parcours « Recherches en didactique » du master PIF. Un partenariat conclu avec l'ENS Rennes donne la possibilité aux élèves normaliens d'accéder à un double diplôme. Le projet de convention est annexé à la délibération.

(Unanimité – Pour : 25)

- entendu des informations sur :

- **Le bilan d'étape du dossier d'accréditation (gouvernance)**

Le dossier d'accréditation de l'INSPÉ s'étend sur la période 2022-2028, il intègre une feuille de route rappelant les axes stratégiques, le plan d'action qui en découle et l'état d'avancement à date.

- **L'approche par compétences (formation initiale)**

Les travaux se poursuivent sur l'approche par compétence, sous l'impulsion d'une équipe projet qui mobilise depuis plusieurs mois les collectifs de travail.

- **La réforme de la formation (formation initiale)**

Une veille informationnelle et réglementaire est menée pour envisager les différents scénarios des futures rentrées entre 2024 et 2026. Le bilan de l'existant va permettre de faire un état des lieux et de proposer des axes d'amélioration. Des temps d'explicitation de la réforme à venir sont programmés afin d'explicitier les premières annonces ministérielles.

- **La plateforme monmaster.gouv.fr (formation initiale)**

Pour la deuxième année, l'INSPÉ est positionné comme l'opérateur unique du recrutement en master MEEF, pour le compte des 4 universités bretonnes. Les deux principales modifications introduites concernent le calendrier, légèrement avancé par rapport à l'année 2023, et l'intégration de la phase complémentaire à la plateforme monmaster.gouv.fr.

Rennes, le 22 février 2024

Le Directeur de l'INSPÉ de Bretagne



Nicolas TOCQUER